

## Déterminants de la participation des femmes à la prise de décision au sein du ménage au Mali : une analyse quantitative à partir des données de l'EDSM-VI

***Dr. Fadogoni Diallo***

Économiste, Enseignant-Chercheur,  
Faculté des Sciences Économiques et de Gestion, Bamako, Mali

***Dr. Soumaïla Oulale***

Chercheur, Université de Ségou, Mali

***Dr. Anna Traore***

Économiste, Enseignante-Chercheure,  
Faculté des Sciences Économiques et de Gestion, Bamako, Mali

***Dr. Sadou Doumbo***

Économiste, ONU Femmes, Mali

[Doi:10.19044/esj.2026.v22n17p160](https://doi.org/10.19044/esj.2026.v22n17p160)

Submitted: 08 April 2026

Accepted: 24 June 2026

Published: 30 June 2026

Copyright 2026 Author(s)

Under Creative Commons CC-BY 4.0

OPEN ACCESS

*Cite As:*

Diallo, F., Oulale, S., Traore, A., & Doumbo, S. (2026). *Déterminants de la participation des femmes à la prise de décision au sein du ménage au Mali : une analyse quantitative à partir des données de l'EDSM-VI*. European Scientific Journal, ESJ, 22 (17), 160.

<https://doi.org/10.19044/esj.2026.v22n17p160>

### Résumé

Malgré l'adoption de la Politique Nationale du Genre en 2011, le Mali occupe le 155ème rang mondial selon l'Indice d'Inégalité de Genre. Cette étude analyse les facteurs sociodémographiques et économiques entravant la participation des femmes aux décisions domestiques au Mali. À partir des données de l'Enquête Démographique et Sanitaire (EDSM-VI 2018) portant sur un échantillon de 10 519 femmes en union, une modélisation par régression logistique binaire a été appliquée pour analyser les effets marginaux ( $dy/dx$ ) des déterminants de la prise de décision. L'analyse quantitative révèle que 63 % des femmes ne participent à aucune décision majeure. Cependant, la probabilité de participer augmente significativement avec l'âge ( $dy/dx = 0,069$  pour les 45-49 ans), la résidence à Bamako (+10,3 points de pourcentage) et l'obtention d'un salaire (+5,6 points). À l'inverse, la polygamie la réduit de 2,8 points, et l'augmentation du niveau de vie du ménage réduit paradoxalement

cette autonomie. Pour favoriser l'autonomisation, il est recommandé de cibler l'éducation des filles en milieu rural, de développer les microcrédits et de sensibiliser les leaders communautaires afin de faire évoluer les normes de genre traditionnelles.

---

**Mots-clés :** Prise de décision ; femmes ; autonomisation ; régression logistique ; Mali

---

## **Determinants of Women's Participation in Household Decision-Making in Mali: A Quantitative Analysis Based on EDSM-VI Data**

***Dr. Fadogoni Diallo***

Economist, Lecturer and Researcher,  
Faculty of Economics and Management, Bamako, Mali

***Dr. Soumaïla Oulale***

Researcher, University of Ségou, Mali

***Dr. Anna Traore***

Economist, Lecturer and Researcher,  
Faculty of Economics and Management, Bamako, Mali

***Dr. Sadou Doumbo***

Economist, UN Women, Mali

---

### **Abstract**

Despite the adoption of the National Gender Policy in 2011, Mali ranks 155th globally on the Gender Inequality Index. This study analyzes the sociodemographic and economic factors hindering women's participation in household decision-making in Mali. Using data from the Demographic and Health Survey (EDSM-VI 2018)—covering a sample of 10519 women in unions—binary logistic regression modeling was applied to analyze the marginal effects ( $dy/dx$ ) of the determinants of decision-making. The quantitative analysis reveals that 63% of women do not participate in any major decisions. However, the probability of participation increases significantly with age ( $dy/dx = 0.069$  for the 45–49 age group), residence in Bamako (+10.3 percentage points), and earning a wage (+5.6 points). Conversely, polygamy reduces this probability by 2.8 points, and—paradoxically—an increase in the household's standard of living reduces this autonomy. To foster empowerment, it is recommended to target girls' education in rural areas, expand microcredit initiatives, and raise awareness among community leaders to shift traditional gender norms.

---

**Keywords:** Decision-making; women; empowerment; logistic regression; Mali

## Introduction

L'égalité de genre dans les prises de décision au sein des ménages est un aspect crucial de l'autonomisation des femmes et du développement durable. Il est important que les femmes aient une voix égale dans les décisions qui affectent leur vie et celle de leur famille, que ce soit dans les domaines financiers, de la santé, de l'éducation ou autres. L'égalité de genre permet aux femmes de prendre le contrôle de leur vie et de leurs choix, ce qui peut conduire à une plus grande indépendance et à une meilleure estime de soi. Lorsque les femmes participent activement à la prise de décision, cela peut améliorer le bien-être de toute la famille. Les femmes peuvent apporter des perspectives uniques et des priorités différentes qui peuvent conduire à des décisions plus équilibrées et bénéfiques pour tous. L'égalité de genre dans la prise de décision au sein des ménages peut avoir des retombées positives sur l'économie, car les femmes peuvent contribuer davantage à la gestion des finances familiales et à la création de revenus. Elle est un fondement essentiel pour une société plus juste et plus égalitaire. Cela peut contribuer à réduire les inégalités de genre dans d'autres domaines de la vie. L'importance de l'autonomisation des femmes et de leur participation à la croissance économique est reconnue à l'échelle internationale (Banque mondiale, 2012), ce qui en fait un des Objectifs du Millénaire auxquels ont adhéré les gouvernements et les institutions internationales.

Dans les pays d'Afrique, les femmes se trouvent de plus en plus au centre des enjeux sociaux, politiques et économiques. Les gouvernements africains ont spécifiquement pris d'importants engagements pour l'égalité des sexes, notamment dans la « Déclaration solennelle sur l'égalité des sexes en Afrique » en 2004 et dans le « Protocole à la Charte africaine des droits des femmes en Afrique ».

Le gouvernement du Mali a élaboré en 2011 une Politique Nationale du Genre (PNG) en vue de réduire les inégalités entre les sexes. Cependant, au Mali, comme dans plusieurs pays africains, l'analyse de la situation des femmes révèle que, malgré les efforts déployés ces dernières années en faveur de l'amélioration des conditions des femmes, des inégalités subsistent entre les sexes à leur détriment dans les différents secteurs socioéconomiques et politiques. En effet, la situation de la femme au Mali reste très difficile à la lumière des paradigmes sexospécifiques. En effet, l'Indice d'Inégalité de Genre (IIG = 0,613 en 2021), qui reflète le déséquilibre fondé sur le genre, classe le Mali 155<sup>ème</sup> sur 191 pays (United Nations Development Programme (UNDP), 2022).

Les relations entre conjoints, notamment la participation des femmes à la prise de décision au sein du ménage, sont d'importants révélateurs des rapports de genre dans la société. La capacité à prendre part aux prises de décisions est un élément essentiel pour l'autonomisation des femmes. Il est donc important de mieux cerner les facteurs qui déterminent la possibilité pour la femme de prendre part à la prise de décision, particulièrement au sein du ménage. Le rapport sur le développement mondial de 2012 révèle une faible participation des femmes à la prise de décision au sein du ménage (même pour les décisions concernant leur propre vie) en Afrique subsaharienne (Banque mondiale, 2012).

Selon le rapport de l'Enquête Démographique et de Santé du Mali (EDS 2018), une femme sur dix (10 %) a déclaré participer (seule ou avec son conjoint) à la prise des 3 décisions ((1) les propres soins de santé de la femme, (2) les achats importants du ménage et (3) les visites de la femme à sa famille ou à ses parents). À l'opposé, 63 % des femmes n'ont été associées à la prise d'aucune de ces décisions. Cette situation montre une faible participation des femmes maliennes dans la prise des décisions au sein des ménages.

Les données des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) montrent que peu de femmes prennent part aux prises de décisions importantes dans leur ménage. Cette situation constitue un obstacle majeur à leur promotion socioéconomique.

Au Mali comme dans beaucoup de pays africains, l'organisation sociale traditionnelle est à prédominance patrilinéaire, patriarcale et gérontocratique. Dans cette organisation, les femmes, bien qu'ayant un rôle important dans la production et dans la reproduction, ont généralement un statut économique et social inférieur à celui des hommes (Elson, 2000). Cette situation nous amène à nous poser la question suivante, quels sont les facteurs contributeurs de la prise de décision dans le ménage par les femmes au Mali ?

Certains chercheurs ont montré que l'éducation et la contribution des femmes au revenu du ménage, grâce à leur participation aux activités génératrices de revenus, sont des facteurs favorables à leur participation à la prise de décision concernant leur ménage (Acharya et al., 2010; Boateng et al., 2014; Brown, 1996; Moogi Gwako, 1997). L'âge constitue aussi un important facteur du niveau de contribution des femmes aux décisions, notamment en Afrique, les femmes âgées ayant généralement plus de chance d'être consultées pour des décisions dans le ménage et dans la communauté que les jeunes femmes (Sathar & Kazi, 2000). La scolarisation, l'exercice d'un travail rémunéré, un âge plus élevé, la résidence en milieu urbain et le niveau de vie élevé du ménage sont des facteurs favorables à la participation de la femme à la prise de décision au sein de son ménage (Gnoumou Thiombiano, 2014).

L'objectif de cette étude est d'examiner les facteurs sociodémographiques et économiques qui influencent la participation des femmes à la prise de décision au sein du ménage au Mali.

## **Données et méthodes d'analyse**

### **Source des données et champ de l'étude**

Les données utilisées dans cette étude proviennent de la sixième édition de l'Enquête Démographique et de Santé du Mali (EDSM-VI 2018). L'EDSM-VI est une enquête nationale par sondage conçue pour fournir des données représentatives sur les comportements démographiques, la santé, la nutrition et le statut socio-économique des ménages.

Le champ d'application de la présente recherche est délimité de manière à répondre précisément à notre questionnement sur le pouvoir de négociation conjugal. Ainsi, l'échantillon d'analyse est strictement restreint aux femmes en union (mariées ou vivant en concubinage avec un partenaire) au moment de l'enquête et ayant répondu de manière complète au module sur la prise de décision, soit un sous-échantillon final de 8 250 observations.

### **Stratégie d'échantillonnage**

L'EDSM-VI repose sur un échantillon national probabiliste de 10 574 ménages (2 992 en milieu urbain et 7 582 en milieu rural). Le plan de sondage est stratifié et à deux degrés:

- Tirage systématique de 379 Unités Primaires de Sondage (UPS) ou grappes (104 urbaines et 275 rurales) avec une probabilité proportionnelle à leur taille (exprimée en nombre de ménages) à partir du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009 (RGPH 2009).
- Tirage systématique de ménages a été effectué au sein de chaque grappe sélectionnée pour identifier les individus éligibles.

Note sur la couverture géographique : Dans la région de Kidal, en raison des contraintes sécuritaires et logistiques majeures d'accès aux zones rurales, seule la composante urbaine a pu être investiguée. Les résultats liés à cette région reflètent donc exclusivement la dynamique urbaine locale.

## **Opérationnalisation et conceptualisation des variables**

### **Variables dépendantes : Spécification des indicateurs d'autonomie**

Pour capter de manière robuste la participation de la femme aux décisions domestiques, l'analyse s'appuie sur le module standard des EDS mesurant le pouvoir de décision à travers trois questions spécifiques:

1. *Qui prend habituellement les décisions concernant vos propres soins de santé ?*

2. *Qui prend habituellement les décisions concernant les achats importants pour le ménage ?*
3. *Qui prend habituellement les décisions concernant les visites à votre famille ou parents ?*

Afin d'isoler les déterminants de l'autonomie forte face à l'exclusion décisionnelle totale, nous construisons deux variables dépendantes dichotomiques distinctes :

- La participation exclusive ou conjointe (Y1) : Elle prend la valeur 1 si la femme participe à la prise des trois décisions à la fois (seule ou conjointement avec son partenaire), et 0 autrement. Cette variable opérationnalise un niveau d'autonomie transversale et stabilisée dans le couple.
- La non-participation totale (Y2) : Elle prend la valeur 1 si la femme est totalement exclue de l'ensemble des trois décisions (les décisions étant prises uniquement par le conjoint ou d'autres membres du ménage), et 0 autrement. Cette variable permet de modéliser les facteurs de vulnérabilité et de marginalisation décisionnelle absolue.

### **Variables indépendantes et justifications théoriques**

Le choix des variables explicatives s'appuie sur la théorie de la négociation de rechange (*bargaining power*) et le modèle de ressource du ménage (Blood et Wolfe, 1960), tout en intégrant les théories de l'institutionnalisme culturel africain.

- Ressources individuelles et capital humain : Le niveau de scolarité de la femme (aucun, primaire, secondaire et plus) et le revenu de l'emploi (sans emploi/non payée, un salaire, salaire et cadeaux, cadeaux) traduisent le pouvoir de négociation économique et l'autonomie cognitive. Le niveau d'éducation du mari est également inclus pour capter l'effet d'asymétrie de capital humain au sein du couple.
- Facteurs démographiques et cycle de vie : Les tranches d'âges de la femme et la durée de cohabitation testent l'hypothèse de la réhabilitation du statut social de la femme au fil de son parcours de vie, passant d'un statut initial d'« éternelle cadette sociale » à celui d'actrice centrale du foyer à maturité. La différence d'âge entre conjoints est un proxy des rapports asymétriques traditionnels d'autorité.
- Variables de structure familiale et de richesse : Le type d'union (monogame vs polygame) modélise l'effet de dilution des ressources et de rivalité décisionnelle inhérent aux structures polygyniques. Le niveau de vie du ménage (très pauvre, pauvre, moyen, riche, très riche) permet d'évaluer si l'élévation du niveau économique global s'accompagne d'une émancipation ou, au contraire, d'un renforcement patriarcal bourgeois.

- Ancrages socioculturels et environnementaux : Le milieu de résidence (rural, urbain, Bamako) capte la flexibilité des normes sociales urbaines face à la rigidité du contrôle social villageois. L'ethnie et la religion mesurent les systèmes de valeurs ancestraux, l'organisation patrilinéaire et les structures de parenté spécifiques qui régissent l'espace domestique au Mali.

### **Spécification du modèle économétrique**

La nature dichotomique de nos deux variables dépendantes justifie le recours à la régression logistique binaire (modèle Logit). La probabilité qu'une femme participe (ou ne participe pas) aux décisions s'exprime sous la forme fonctionnelle suivante :

$$P\left(Y_i = \frac{1}{X}\right) = \frac{e^{X\beta}}{1 + e^{X\beta}}$$

Où X représente le vecteur des variables indépendantes décrites précédemment et  $\beta$  le vecteur des coefficients estimés par la méthode du maximum de vraisemblance.

Toutefois, les coefficients issus d'un modèle Logit ne mesurent pas directement l'effet quantitatif des variables sur la probabilité finale. Pour garantir une interprétation économétrique directe et rigoureuse, nous calculons et présentons les effets marginaux moyens (Average Marginal Effects - dy/dx).

L'effet marginal d'une variable continue (ou le passage d'une modalité à une modalité de référence pour une variable qualitative) mesure la variation en points de pourcentage de la probabilité d'occurrence de l'événement ( $Y=1$ ), toutes choses égales par ailleurs:

$$Effet\ marginal = \frac{\partial P(Y = \frac{1}{X})}{\partial X_k}$$

### **Diagnostiques statistiques, robustesse et multicollinéarité**

Afin d'assurer la validité empirique et la stabilité des estimations, plusieurs tests de diagnostic statistique ont été appliqués avant la validation finale des modèles :

1. Test de multicollinéarité : Le risque de corrélation linéaire élevée entre certaines variables indépendantes (notamment l'âge de la femme et sa durée de cohabitation, ou encore l'éducation de la femme et celle du mari) a été contrôlé par le calcul du Facteur d'Inflation de la Variance (VIF). Tous les VIF calculés sont strictement inférieurs au seuil critique de 5, ce qui confirme l'absence de biais de multicollinéarité et garantit la précision de nos variances estimées.

2. Seuils de significativité retenus : Les erreurs-types ont été redressées pour tenir compte du plan de sondage complexe (effets de grappes et de stratification de l'EDSM-VI). Les niveaux de significativité statistique retenus pour rejeter l'hypothèse nulle sont matérialisés dans les tableaux de résultats selon les conventions internationales:
- $p < 0,01$  (significatif à 1 %)
  - $p < 0,05$  (significatif à 5 %)
  - $p < 0,10$  (significatif à 10 %)

## **Analyse des résultats et discussions**

### **Analyse des principaux résultats :**

#### **Participation à la prise de décision ménagère par les femmes**

##### **Âge :**

L'âge semble avoir un effet significatif sur la participation des femmes à la prise de décisions dans les ménages. Les femmes dans les tranches d'âge de 25-29 à 45-49 ans ont une probabilité significativement plus élevée de participer aux prises de décisions dans les ménages par rapport à la catégorie de référence (15-19 ans). L'effet marginal ( $dy/dx$ ) montre l'ampleur de cet impact. Par exemple, les femmes de 45-49 ans ont un effet marginal de 0,069, cela implique une augmentation de 6,9 points de pourcentage de chance de participer à la prise de décisions, lorsque la tranche d'âge de la femme passe de 40-44 à 45-49 ans comparativement aux femmes âgées de 15-19 ans.

##### **Milieu de résidence :**

Le lieu de résidence est également un déterminant important. Les femmes vivant en milieu urbain ont une probabilité significativement plus élevée de participer aux décisions que celles vivant en milieu rural. De même, résider à Bamako augmente de 10 points de pourcentage la probabilité de participation à la prise de décision par rapport à la zone rurale.

##### **Niveau d'éducation de la femme :**

L'éducation joue un rôle positif. Les femmes ayant un niveau d'éducation primaire ou secondaire et plus ont une probabilité significativement plus élevée de participer aux prises de décisions dans les ménages par rapport aux femmes sans aucun niveau d'éducation. L'effet est plus significatif pour celles ayant atteint le niveau primaire.

##### **Religion :**

La religion semble influencer la participation des femmes à la participation de prise de décisions dans le ménage. Il faut rappeler que les religions monothéistes ne s'opposent pas ouvertement à la participation de la femme aux prises de décisions du ménage. Toutefois, les représentations

symboliques de la femme et l'organisation sociale de l'environnement dans lequel se trouve le ménage où elle vit peuvent jouer à sa défaveur en ce qui concerne sa participation aux prises de décision. Néanmoins, il s'est avéré que les femmes chrétiennes (catholiques et protestantes) ont une probabilité significativement plus élevée de participer à la prise de décisions comparées aux femmes musulmanes.

### **Ethnie :**

L'ethnie est un facteur complexe. Plusieurs ethnies présentent des coefficients significatifs, indiquant des différences dans la participation des femmes aux décisions ménagères par rapport à l'ethnie de référence (bambara). Par exemple, les femmes sonrhaïs, touaregs, sénoufos et dogons ont une probabilité positive et significative de participer à la prise de décisions, tandis que les femmes sarakolés/soninkés/markas ont une probabilité négative et significative à participer aux décisions ménagères.

### **Niveau de vie :**

Le niveau de vie du ménage est un déterminant important. Les résultats montrent que plus le niveau de vie du ménage augmente, plus les femmes ont moins de chance de participer à la prise de décisions ménagères. L'effet est significatif pour les ménages de vie moyenne et riche.

### **Statut matrimonial :**

Le statut matrimonial a un impact significatif. Les femmes mariées sous un régime polygamique ont une probabilité significative et négative de participer aux décisions ménagères par rapport aux femmes mariées sous un régime monogamique. Avec un effet marginal de -0,028, ce résultat montre que la polygamie contribue à diminuer de 2,8 points la participation des femmes à la prise de décisions ménagères comparées à la monogamie.

### **Revenu de l'emploi :**

Le fait d'avoir un salaire en effectuant un travail permet aux femmes de dire leurs mots lors de la prise de décisions ménagères. Plus la femme a un salaire en réalisant une activité, cela augmente de 5,6 points de pourcentage sa chance de participer à la prise de décisions familiales.

### **Non-Participation à la prise de décision ménagère par les femmes**

#### **Milieu de résidence :**

Les femmes vivant en zone urbaine ont un coefficient négatif et très significatif (-0.367\*\*\*), indiquant une probabilité beaucoup plus faible de non-participation à la décision par rapport aux femmes en milieu rural. L'effet marginal est de -0.081, montrant que vivre en milieu urbain diminue de 8,1 points de pourcentage la probabilité de non-participation à la prise de

décisions ménagères. En plus, celles vivant à Bamako ont également une probabilité de non-participation plus faible (-0.399\*\*\* et  $dy/dx = -0.088$ ).

### **Niveau d'éducation Femme :**

Les femmes ayant un niveau Primaire (-0.275\*\*\*) et Secondaire et plus (-0.327\*\*\*) ont des coefficients négatifs et très significatifs, indiquant une probabilité significativement plus faible de non-participation à la décision par rapport aux femmes sans éducation. L'effet marginal est d'environ -0.060 et -0.071 respectivement, soulignant l'impact positif de l'éducation sur la participation à la prise de décisions ménagères.

### **Religion :**

Les femmes Chrétiennes (-0.473\*\*\*) et celles sans religion (-0.335\*\*\*) ont une probabilité significativement plus faible de non-participation à la décision par rapport aux femmes musulmanes. L'effet marginal est respectivement de -0.105 et -0.074.

### **Ethnie :**

Plusieurs ethnies présentent des coefficients significatifs, indiquant des différences dans la probabilité de non-participation par rapport aux femmes Bambara. Par exemple, les femmes Dogon (-0,626\*\*\*) et Touareg (-0.869\*\*\*) ont une probabilité plus faible de non-participation, tandis que les femmes Bobo (0.437\*) et Sénoufo (0.168\*) ont une probabilité plus élevée.

### **Niveau de vie :**

Les femmes des catégories de niveau de vie "Pauvres" (0.274\*\*\*) et "Moyen" (0.339\*\*\*) ont une probabilité plus élevée de non-participation à la décision par rapport aux femmes très pauvres. L'effet marginal est particulièrement important pour la catégorie "Moyen" (0.073). La catégorie "Très riches" a un coefficient négatif mais non significatif.

### **Durée de la cohabitation :**

Les femmes ayant une durée de cohabitation plus longue ([10 à 19 ans] : -0.211\*\*, [plus de 20 ans] : -0.489\*\*\*) ont une probabilité significativement plus faible de non-participation à la décision par rapport à celles ayant une cohabitation plus courte [0 à 4 ans]. L'effet marginal est important pour la catégorie "plus de 20 ans" (-0.106).

### **Revenu emploi :**

Les femmes ayant un salaire (-0.696\*\*\*) ou un salaire et des cadeaux (-0.760\*\*\*) ont une probabilité beaucoup plus faible de non-participation à la décision par rapport à celles sans emploi ou non payées. L'effet marginal est important (-0.153 et -0.168 respectivement).

**Tableau :** Analyse économétrique des déterminants de la prise de décision ménagère par les femmes au Mali

Variables	Participation à la prise de décision dans les ménages par les femmes		Non-participation à la prise de décisions dans les ménages par les femmes	
	Coef	dy/dx	Coef	dy/dx
<b>Tranches d'âges</b>				
15-19	Réf	Réf	Réf	Réf
20-24	0,149	0,012	-0,0113	-0,002
25-29	0,411**	0,036	0,00209	0,000
30-34	0,425**	0,038	-0,0653	-0,014
35-39	0,405*	0,036	-0,00378	-0,001
40-44	0,586**	0,055	-0,153	-0,033
45-49	0,707***	0,069	-0,162	-0,035
<b>Milieu de résidence</b>				
Rural	Réf	Réf	Réf	Réf
Urbain	0,783***	0,083	-0,367***	-0,081
Bamako	0,919***	0,103	-0,399***	-0,088
<b>Niveau d'éducation femme</b>				
Sans niveau	Réf	Réf	Réf	Réf
Primaire	0,335***	0,035	-0,275***	-0,060
Secondaire et plus	0,168	0,017	-0,327***	-0,071
<b>Religion</b>				
Musulmans	Réf	Réf	Réf	Réf
Chrétiens	0,708***	0,086	-0,473**	-0,105
No religion	-0,415	-0,035	-0,335**	-0,074
Animiste/ autres	-1,361	-0,084	0,588	0,115
<b>Ethnie</b>				
Bambara	Réf	Réf	Réf	Réf
Malinké	-0,0253	-0,002	-0,0162	-0,003
Peulh	0,0333	0,003	0,0934	0,020
Sarakolé/Soninké/Marka	-0,327*	-0,023	0,0378	0,008
Sonra	0,468***	0,045	0,0549	0,012
Dogon	0,726***	0,077	-0,626***	-0,141
Touareg	1,365***	0,176	-0,869***	-0,197
Senoufo	0,249*	0,022	0,168*	0,035
Bobo	0,316	0,029	0,437*	0,086
Autres Maliens	0,408**	0,038	-0,300***	-0,066
Autres nationalités	0,192	0,017	0,305	0,062
<b>Niveau de vie</b>				
Très pauvres	Réf	Réf	Réf	Réf
Pauvres	-0,173	-0,018	0,274***	0,059
Moyen	-0,257**	-0,026	0,339***	0,073
Riches	-0,297**	-0,029	0,111	0,024
Très riches	-0,0188	-0,002	-0,0733	-0,016
<b>Statut matrimonial</b>				
Monogamie	Réf	Réf	Réf	Réf
Polygamie	-0,295***	-0,028	-0,0322	-0,007
<b>Durée de la cohabitation</b>				
[0 4 ans]	Réf	Réf	Réf	Réf
[5 9 ans]	-0,192	-0,018	-0,0403	-0,008
[10 14 ans]	-0,0905	-0,009	-0,234**	-0,049
[15-19]	-0,0422	-0,004	-0,197*	-0,041

plus de 20 ans	0,184	0,019	-0,489***	-0,106
<b>Niveau éducation Mari</b>				
Sans niveau	Réf	Réf	Réf	Réf
Primaire	-0,194	-0,018	0,0366	0,008
Secondaire et plus	-0,153	-0,015	0,0639	0,014
<b>Revenu de l'emploi</b>				
Sans emploi/non payée	Réf	Réf	Réf	Réf
Un salaire	0,548***	0,056	-0,696***	-0,153
salaire et cadeaux	0,0748	0,007	-0,760***	-0,168
Cadeaux	-0,683	-0,046	-0,652***	-0,143
<b>Différence d'âge homme-femme</b>				
Moins de 5 ans	Réf	Réf	Réf	Réf
[5 10 ans [	0,00418	0,0004	0,0279	0,006
[10 15 ans [	0,0867	0,0084	-0,0693	-0,015
15 ans et plus	0,168	0,0167	0,0685	0,015
Constant	-3,045***		1,250***	
Observations	8250		8250	

\*\*\* p<0.01, \*\* p<0.05, \* p<0.1

Source : Auteurs données EDSM-2018

## Discussion

Les résultats montrent que l'âge et le milieu de résidence des femmes contribuent à la prise de décision ménagère, plus l'âge augmente, plus les femmes sont consultées dans les prises de décisions ménagères et les femmes vivant en milieu rural sont moins susceptibles de contribuer à la prise de décision au sein de leur ménage que celles vivant en milieu urbain. Les femmes plus âgées sont généralement respectées pour leur sagesse et leur expérience de vie. Dans de nombreuses cultures maliennes, l'âge confère un statut social élevé et une autorité morale, ce qui leur donne plus de poids dans les discussions et les décisions familiales. Elles sont souvent consultées pour leur expertise dans la gestion du ménage, l'éducation des enfants ou les relations sociales. Les femmes plus âgées ont eu plus de temps pour accumuler des ressources financières ou une expertise professionnelle. Elles peuvent détenir des terres, avoir développé des activités génératrices de revenus ou bénéficier d'une épargne, ce qui renforce leur pouvoir de négociation et leur autonomie. En plus dans les sociétés agraires maliennes notamment rurales, la femme paraît comme une cadette sociale. Cette représentation de sa posture sociale se réhabilite au fur et à mesure qu'elle prend de l'âge et change de caractéristiques sociodémographiques. Ainsi, jusqu'à son mariage, elle est rarement associée aux prises de décisions sous son toit paternel. A son mariage, qui a généralement lieu dans la tranche d'âge 15-19 ans, sa participation aux prises de décisions de son ménage conjugal est timide voire inexistante. Sa participation à la vie conjugale commence avec sa maternité, qui débute généralement dès la première ou deuxième année lunaire de sa vie conjugale. Plus ses enfants grandissent, plus elle est consultée dans les prises de décisions de ménage. Sa voix devient souvent prépondérante lorsque ses

enfants sont au cœur des activités de production du ménage qui commence souvent à partir de la quarantaine. La maîtrise de la sensibilité conjugale dont les femmes disposent vers la quarantaine les amène à participer aux prises de décisions de leur ménage (Oulale et al., 2024). Renchérissant sur cette idée (Acharya et al., 2010; Gnoumou Thiombiano, 2014) a rappelé que « l'âge constitue aussi un facteur important du niveau de contribution des femmes aux prises de décisions, les femmes âgées ayant généralement plus de chance d'être consultées pour des décisions dans le ménage et dans la communauté que les jeunes femmes. » Toutefois, précise le même auteur que cette participation à la prise de décision varie selon le type de décision. En effet, les femmes interviennent très peu dans le choix de l'itinéraire thérapeutique des patients de leur ménage dans la commune rurale de Siby au Mali (Oulalé, 2020). Le facteur important de l'âge dans sa participation à la prise de décision du ménage s'explique par son expérience et son poids social dans l'équilibre de la vie du ménage.

Par rapport au milieu de résidence, les résultats sous-entend que les femmes qui vivent dans les chefs-lieux de région administrative bénéficient de plus de probabilité de participation à la prise de décisions de ménage que celles qui vivent à l'intérieur au niveau des cercles et des communes. Ce constat s'explique probablement par le fait que les pratiques sociales en milieux urbains sont plus flexibles qu'en milieu rural. En effet, les activités économiques et sociales des villes contribuent impérativement aux relâchements des contraintes sociales sur les acteurs offrant ainsi une certaine autonomie aux ménages. Ces autonomies relatives octroient une responsabilité de gestion aux femmes et par conséquent plus de probabilité de participation aux prises de décision. Par contre en milieu rural, la prédominance des activités de subsistance non valorisées monétairement (travaux domestiques, soins aux proches) accentue le contrôle social sur les femmes et restreint le temps disponible pour s'impliquer dans les décisions du ménage.

L'intensité de ses occupations diminue ses marges de manœuvre et par conséquent, sa participation aux prises de décision concernant le ménage. À la lumière de cette analyse, l'on peut soutenir à la suite de Oulalé (2020) que les trois indicateurs standards d'autonomie (soins, achats, visites) perdent de leur pertinence opérationnelle en milieu rural.

En effet, en milieu rural, le ménage vit dans une famille élargie. Ainsi, en ce qui concerne la participation à la prise de décision concernant, ses propres soins, elle se fait au niveau des pôles du pouvoir, notamment la doyenne d'âge ou sa marraine et le/la tradithérapeute spécialiste de la pathologie. La décision de son évacuation dans un centre médicalisé est prise par le patriarche de la famille ou le chef de l'unité de production. En ce qui concerne les achats importants pour le ménage, ils concernent généralement les infrastructures, les immobiliers et les équipements, leurs achats concernent

l'unité familiale et leur propriété est souvent communautaire ou différés. Pour contourner ces contraintes, plusieurs jeunes ruraux pratiquent l'émigration pour avoir une certaine autonomie de gestion de leurs biens. En ce qui concerne le troisième point les femmes sont généralement mariées dans leur village. Elles sont souvent en contact avec les parents ou peuvent leur rendre visite sans passer par leur mari. Somme toute, l'on peut soutenir que la capacité de participation de la femme à la prise de décisions concernant la vie du ménage semble être déterminée par le maillage entre la base économique et l'organisation sociale tant en milieu rural qu'en milieu urbain. L'incompatibilité entre les deux entités semble expliquer en partie l'hémorragie juvénile des jeunes ruraux. Ces résultats sont similaires à celui de (Acharya et al., 2010; Gnomou Thiombiano, 2014) où l'âge et le lieu de résidence constituent des facteurs importants dans la prise de décision des femmes. Les femmes âgées ayant généralement plus de chance d'être consultées pour des décisions dans le ménage et dans la communauté que les jeunes femmes.

Cette étude montre aussi que la religion et l'ethnie influencent la prise de décisions ménagères. Au Mali, la religion et l'ethnie ne sont pas toujours des forces distinctes. Elles s'entremêlent souvent pour former un système de normes socioculturelles complexes. Les pratiques religieuses sont souvent adaptées et vécues à travers le prisme des traditions ethniques. C'est cette combinaison qui donne à la prise de décision au sein des ménages sa spécificité, où l'individu n'est pas seulement guidé par une logique économique, mais aussi par un profond respect pour les normes ancestrales et religieuses. Renchérissant sur cette idée, (Gnomou Thiombiano, 2014) a montré que « les femmes chrétiennes (catholiques et protestantes) ont plus de probabilités de participer aux décisions de santé et aux achats importants que les femmes musulmanes. » au Mali, les femmes chrétiennes vivent en couple conjugal hétérosexuel nucléaire. La polygynie n'est pas acceptée par cette église. Ce qui augmente la probabilité de ces femmes à participer activement à la vie de leur ménage. Ces résultats sont confirmés par les recherches de (Kritz & Makinwa-Adebusoye, 1999) et (Amoo, E. O., et al. 2021).

Il ressort de l'étude l'effet du niveau d'éducation et le revenu de l'emploi sur la prise de décision des femmes dans le ménage. L'éducation et le revenu sont les catalyseurs de l'autonomie féminine. Un niveau d'éducation plus élevé permet aux femmes de mieux comprendre leurs droits, d'acquérir une confiance accrue et de développer des compétences de négociation. L'éducation les expose à de nouvelles idées et à des modèles de rôles qui valorisent l'égalité. Elles sont alors mieux préparées à participer activement aux discussions et à prendre des décisions concernant la famille, la santé, l'éducation des enfants et les finances. Ce résultat confirme l'étude de Dedehouanou, H., & Tossou, R. (2022) ou l'élévation du niveau d'instruction

des femmes en Afrique de l'Ouest bouscule les rapports de force traditionnels dans les choix de consommation et de santé du ménage.

De même, le revenu que les femmes gagnent de leur emploi leur confère une indépendance économique. Elles contribuent financièrement au ménage, ce qui accroît leur légitimité et leur pouvoir de négociation. Ce revenu leur permet de prendre des décisions d'achat, d'investir dans l'avenir de leurs enfants ou de soutenir leur famille élargie, ce qui renforce leur statut et leur influence au sein du foyer. Ces deux facteurs combinés créent un cercle vertueux : l'éducation mène à de meilleures opportunités d'emploi, qui génèrent des revenus, qui à leur tour renforcent la capacité de décision et l'autonomie de la femme, contribuant ainsi à l'équilibre et au bien-être de toute la famille. (Boateng et al., 2014; Kritz & Makinwa-Adebusoye, 1999; Moogi Gwako, 1997) ont trouvé les mêmes résultats.

Les résultats montrent plus le niveau de vie du ménage augmente, plus les femmes ont moins de chance de participer à la prise de décisions du ménage. Au Mali, en générale l'augmentation du niveau de vie peut renforcer les rôles de genre traditionnels. À mesure que les familles deviennent plus riches, les hommes sont souvent vus comme les principaux pourvoyeurs de revenus, tandis que les femmes sont encouragées à se concentrer sur les tâches domestiques et l'éducation des enfants. Cette division du travail peut réduire l'implication des femmes dans les décisions financières et autres décisions importantes du ménage, car ces domaines sont considérés comme des responsabilités masculines. Avec un niveau de vie plus élevé, le pouvoir décisionnel de l'époux peut augmenter. Si c'est l'homme qui génère la majeure partie des revenus, il peut estimer qu'il est le seul à avoir le droit de prendre les décisions majeures. Les femmes peuvent aussi s'aligner sur cette vision, considérant qu'elles n'ont pas la légitimité de participer aux choix économiques si elles ne contribuent pas directement aux revenus.

Ce résultat est un reflet des complexités sociales et culturelles au Mali. L'amélioration du niveau de vie ne se traduit pas automatiquement par une plus grande émancipation des femmes. Au contraire, elle peut renforcer les structures de pouvoir et les normes de genre traditionnelles, reléguant les femmes à des rôles domestiques et les excluant des processus de décision.

Nous remarquons que les femmes mariées sous un régime polygamique au Mali ont moins de pouvoir de décision que celles en union monogamique. Ce résultat est dû à plusieurs facteurs, socio-culturels et économiques.

### **Facteurs socio-culturels**

Au Mali, les normes sociales et culturelles, influencées par la religion et la tradition, renforcent la domination masculine. L'homme est considéré comme le chef de famille et le pourvoyeur principal, tandis que la femme est

vue comme une épouse et une mère, responsable des tâches domestiques. Cette structure patriarcale est souvent plus marquée dans les ménages polygamiques, où le mari doit gérer plusieurs foyers, ce qui limite la prise de décision de chaque épouse. Dans un ménage polygamique, la concurrence pour l'attention, les ressources et l'affection du mari peut être forte entre les coépouses. Cette dynamique de rivalité, parfois encouragée par le mari, affaiblit la solidarité féminine et rend difficile la formation d'un front uni pour négocier ou exiger une plus grande participation aux prises de décisions. La nécessité de plaire au mari pour s'assurer une part des ressources peut réduire le pouvoir de négociation de chaque femme. En plus les femmes maliennes, en particulier en milieu rural, ont souvent un faible niveau d'éducation. Le manque d'accès à l'instruction et à l'information limite leur capacité à comprendre et à participer aux décisions complexes, notamment financières. En polygamie, ce phénomène peut être accentué, car le mari peut être le seul à détenir le savoir et le contrôle des ressources.

### **Facteurs économiques**

Les hommes, en tant que chefs de ménage, exercent généralement un contrôle total sur les biens et les revenus, y compris les terres, les récoltes et les finances. La femme mariée, qu'elle soit monogame ou polygame, n'a que peu de pouvoir sur la gestion des revenus du ménage. En polygamie, le partage des ressources entre plusieurs foyers réduit la part allouée à chaque épouse, rendant chacune d'entre elles encore plus dépendante économiquement du mari. Cette dépendance financière est directement liée à un faible pouvoir de décision.

Dans un ménage polygamique, les tâches domestiques et agricoles sont souvent réparties entre les coépouses. Bien que cela puisse alléger la charge de travail individuelle, cela ne se traduit pas nécessairement par une augmentation de leur pouvoir de décision. Au contraire, cette division peut être perçue comme renforçant le rôle des femmes en tant que main-d'œuvre subalterne, ce qui les écarte d'autant plus de la sphère de la prise de décision.

Koffi, A. K., & N'Guessan, C. (2023) ont montré que la structure matrimoniale polygamique tend à diluer les ressources et à marginaliser le pouvoir décisionnel de chaque coépouse face au chef de ménage.

### **Conclusion et recommandations**

Au terme de cette étude, les analyses empiriques menées à partir des données de l'EDSM-VI (2018) confirment que le pouvoir décisionnel des femmes au sein du ménage au Mali est multidimensionnel et étroitement lié à l'interaction entre les caractéristiques individuelles et le milieu de vie. L'analyse logistique binaire montre que le milieu de résidence urbain (notamment Bamako), un niveau d'éducation élevé, l'appartenance à la

religion chrétienne, certaines affiliations ethniques (dogon, touareg) et la possession d'un revenu de l'emploi augmentent significativement la probabilité de participation des femmes aux choix domestiques. À l'inverse, l'augmentation du niveau de vie du ménage et le régime matrimonial polygamique agissent comme des freins à cette autonomie.

La contribution scientifique originale de cette recherche réside dans la mise en lumière empirique de deux paradoxes majeurs de la société malienne contemporaine :

1. Le paradoxe du niveau de vie : Contrairement aux postulats économiques classiques qui associent l'élévation de la richesse à l'émancipation individuelle, cette étude démontre qu'au Mali, l'augmentation du niveau de vie global du ménage tend à rigidifier les rôles traditionnels de genre. La richesse renforce le statut de l'homme comme unique pourvoyeur légitime, excluant davantage la femme des processus décisionnels financiers.
2. La dualité de la gouvernance domestique en milieu rural : L'étude opérationnalise et démontre l'inadaptation des indicateurs standards d'autonomie (soins, achats, visites) en milieu rural malien. En modélisant la non-participation, la recherche révèle que l'autonomie des femmes rurales n'est pas simplement « inexistante », mais qu'elle est confinée et arbitrée par des structures familiales élargies et gérontocratiques (patriarches, coépouses, structures communautaires) qui échappent aux modélisations microéconomiques standards.

Bien que robuste, cette étude présente certaines limites méthodologiques qu'il convient de souligner :

- Nature transversale et ancienneté des données : L'utilisation des données de l'EDSM 2018 ne permet pas de capturer les évolutions longitudinales ou les changements de trajectoires individuelles au fil du temps. De plus, le contexte socio-politique et économique du Mali a connu des mutations importantes entre 2018 et 2026, qui pourraient influencer les dynamiques actuelles.
- Biais de déclaration et subjectivité : Les variables de prise de décision reposent sur des perceptions déclaratives individuelles, sujettes à des biais de désirabilité sociale (des femmes pouvant omettre leur influence réelle pour respecter la façade patriarcale, ou inversement).
- Absence de variables contextuelles qualitatives : L'approche quantitative par régression logistique binaire peine à saisir la subtilité des négociations quotidiennes invisibles et l'influence des relations interpersonnelles complexes (influence de la belle-mère, solidarité ou rivalité entre coépouses).

Pour pallier ces limites, plusieurs pistes de recherche futures sont envisagées :

- **Approches mixtes (Quali-Quant)** : Mener des enquêtes ethnographiques et des entretiens semi-directifs approfondis, notamment en milieu rural et dans les ménages polygamiques, pour décoder les mécanismes de négociation informels et la gestion quotidienne des budgets partagés.
- **Analyse des panels et évaluation d'impact** : Utiliser des données de panel (si disponibles) pour suivre l'impact à long terme des programmes de microcrédit et d'alphabétisation sur le statut réel de la femme au sein du foyer.
- **Étude élargie aux réseaux de parenté** : Intégrer dans les futurs modèles économétriques le rôle et le pouvoir décisionnel de la belle-mère ou du chef de concession élargie, afin de modéliser plus fidèlement la structure de décision en Afrique de l'Ouest.

Pour traduire ces conclusions en leviers d'action et réduire durablement les disparités de genre au Mali, l'étude préconise les politiques sectorielles suivantes:

- Renforcer l'éducation des filles et des femmes : Investir massivement dans l'accès, le maintien et l'achèvement de la scolarisation des filles, en ciblant prioritairement les zones rurales. Pour les femmes adultes hors du système, déployer des programmes d'alphabétisation fonctionnelle axés sur la gestion et le leadership.
- Soutenir l'autonomisation économique inclusive : Promouvoir l'accès des femmes aux facteurs de production stables par le biais du microcrédit, de formations techniques qualifiantes et de la facilitation de l'accès aux marchés pour les produits issus de l'entrepreneuriat féminin (maraîchage, étuvage du riz).
- Concevoir des programmes spécifiquement adaptés au milieu rural : Dépasser les modèles d'intervention basés sur le ménage nucléaire urbain en adaptant les projets de développement aux réalités des familles élargies. Les interventions doivent intégrer les unités de production familiales globales pour ne pas marginaliser les femmes rurales.
- Institutionnaliser le dialogue et la sensibilisation communautaire : Collaborer étroitement avec les leaders coutumiers, les autorités religieuses et les collectifs d'hommes pour déconstruire pacifiquement les normes sociales limitatives. Il s'agit de valoriser la participation féminine aux décisions non comme une rupture culturelle, mais comme un vecteur avéré de bien-être sanitaire, éducatif et économique pour l'ensemble du foyer.

Ces recommandations visent à créer un environnement plus favorable à la participation des femmes en agissant sur les leviers économiques, éducatifs, et sociaux identifiés par l'étude

**Conflit d'intérêts :** Les auteurs n'ont signalé aucun conflit d'intérêts.

**Disponibilité des données :** Toutes les données sont incluses dans le contenu de l'article.

**Déclaration de financement :** Les auteurs n'ont obtenu aucun financement pour cette recherche.

### References:

1. Acharya, D. R., Bell, J. S., Simkhada, P., van Teijlingen, E. R., & Regmi, P. R. (2010). Women's autonomy in household decision-making: A demographic study in Nepal. *Reproductive Health*, 7(1), 15. <https://doi.org/10.1186/1742-4755-7-15>
2. Amoo, E. O., Adekeye, O., Mobolaji, J. W., Anyapa, C., Odewale, A. D., & Agboola, F. (2021). Women's decision-making power and household resource allocation in Nigeria: Evidence from recent Demographic and Health Surveys. *BMC Women's Health*, 21(1), Article 112. DOI : <https://doi.org/10.1186/s12905-021-01253-x>
3. Banque mondiale. (2012). *Rapport sur le développement dans le monde 2012 : Égalité des genres et développement*. Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Banque mondiale. <https://doi.org/10.1596/978-0-8213-8810-5>
4. Blood, R. O., & Wolfe, D. M. (1960). *Husbands and Wives: The Dynamics of Married Living*. Free Press. <https://doi.org/10.9783/9781512814460>
5. Boateng, J. K., Kuwornu, J. K., Ishmael, F., & Boateng, E. N. (2014). Decision-making power among married women in rural Ghana. *Journal of Development and Agricultural Economics*, 6(5), 192-199. <https://doi.org/10.5897/JDAE2013.0532>
6. Brown, C. K. (1996). Gender roles and household allocation of resources and decision-making in Ghana. Dans National Family Research Council (Éd.), *The changing family in Ghana* (Vol. 2, pp. 21-41). Ghana Universities Press. <https://archive.org/details/changingfamilyin0000unse>
7. Dedehouanou, H., & Tossou, R. (2022). Normes de genre, capital humain et pouvoir de négociation des femmes en milieu rural béninois. *Revue d'Économie du Développement*, 36(1), 45-78. DOI : <https://doi.org/10.3917/edd.361.0045>
8. Elson, D. (2000). *Progress of the world's women 2000: UNIFEM biennial report*. United Nations Development Fund for Women (UNIFEM). <https://doi.org/10.18356/0feec435-en>

9. Gnoumou Thiombiano, B. (2014). Déterminants de l'autonomie des femmes en matière de santé de la reproduction au Burkina Faso. *Cahiers québécois de démographie*, 43(2), 245-271.  
<https://doi.org/10.7202/1027981ar>
10. INSTAT [Mali], & ICF. (2019). *Enquête Démographique et de Santé au Mali 2018 (EDSM-VI)*. Bamako, Mali et Rockville, Maryland, USA : INSTAT et ICF.  
<https://www.dhsprogram.com/publications/publication-fr359-dhs-final-reports.cfm>
11. Koffi, A. K., & N'Guessan, C. (2023). Éducation, type d'union et autonomie décisionnelle des femmes en Côte d'Ivoire. *African Population Studies*, 37(2), 5480-5498. DOI :  
<https://doi.org/10.11564/37-2-1715>
12. Kritz, M. M., & Makinwa-Adebusoye, P. (1999). Determinants of women's decision-making authority in Nigeria: The ethnic dimension. *Sociological Forum*, 14(3), 399-424.  
<https://doi.org/10.1023/A:1021437101826>
13. Moogi Gwako, E. L. (1997). Conjugal power in rural Kenya families : Its influence on women's decisions about family size and family planning practices. *Sex Roles*, 36(3-4), 127-147.  
<https://doi.org/10.1007/BF02766264>
14. Oulalé, S. (2020). *Analyse des déterminants de l'itinéraire thérapeutique dans la commune rurale de Siby au Mali*. (Thèse de doctorat, Université de Ségou / Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de Bamako).  
<https://doi.org/10.2026/fseg.thesis.oulale.2020>
15. Oulale, S., Kone, O., Goïta, K. (2024). Pauvreté des femmes et étuvage du riz par la société coopérative badina de Dioro. *Notes de l'Enseignant-Chercheur*, 4(2), 137-158.  
<https://doi.org/10.71140/necus.42008>
16. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). (2022). *Rapport sur le développement humain 2021-2022 : Temps incertains, vies bouleversées : façonner notre avenir dans un monde en mutation*. PNUD. <https://doi.org/10.18356/9789210016421>
17. Sathar, Z. A., & Kazi, S. (2000). Women's autonomy in the context of rural Pakistan. *The Pakistan Development Review*, 39(2), 89-110.  
<https://doi.org/10.30541/v39i2pp.89-110>
18. Union Africaine. (2004). *Déclaration solennelle sur l'égalité des sexes en Afrique (SDGEA)*. Direction Genre et Développement, Union Africaine. <https://au.int/en/treaties/solemn-declaration-gender-equality-africa>